

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 35, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIBÉ, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

Téléphone 2602.

MONTRÉAL, 9 DECEMBRE 1892

L'Honneur Commercial

(2^{me} article)

Les préceptes de l'honneur ne sont pas inscrits dans un code et ses décisions ne sont pas entourées des formes d'une procédure compliquée. Mais tout homme moral, élevé dans de bons sentiments, les a gravés dans son cœur et leur influence se fait sentir dans une foule de transactions faites sans témoins et dans la confiance qui règne dans toutes les relations du commerce. Sans l'honneur, le commerce est arrêté à chaque pas par la nécessité de faire enregistrer ses contrats par écrit; le soupçon arrête toute entreprise.

Il y a de quoi, dit un auteur, être vraiment fier de sa race lorsque l'on regarde avec quelle confiance un marchand se fie à la bonne foi d'un correspondant lointain, et, sans autre sûreté que l'honneur de ce correspondant, lui confie les richesses de toute une flotte, puis s'endort sur ses deux oreilles, certain que ses biens sont en sûreté. C'est une consolation, au milieu des turpitudes du monde, de constater jusqu'à quel point un homme peut avoir confiance en un autre, dont il est séparé par des mers et des continents et, qu'il n'a probablement jamais vu. De le voir s'inquiéter du sort de ses navires lorsque la mer traitresse les porte sur son sein et, aussitôt qu'ils sont arrivés à bon port, retrouver le calme parfait et la sérénité absolue. Nous ne connaissons rien de plus beau que cet hommage rendu par un homme à l'honorabilité de l'autre, à travers peut-être le diamètre du globe.

L'honneur est le père nourricier du crédit. Qui voudrait confier son bien à un autre s'il n'avait à compter que sur les tribunaux pour se le faire remettre? L'honneur est le pivot des affaires.

Qui voudrait encourir l'immense labeur que nécessiterait le commerce si l'on ne pouvait jamais compter sur la parole d'un homme? Le commerce aurait bientôt dégénéré en un simple troc et la société retournerait bien vite à l'état sauvage. L'honneur est à l'homme d'affaires ce que le courage est au soldat, ce que le zèle est à l'avocat et l'impartialité au juge.

On viole les lois de l'honneur en se servant d'informations données confidentiellement pour devancer celui qui a donné l'information. Lorsque l'on prend avantage de l'expérience, de la maladresse ou de

l'ignorance d'un autre pour lui en imposer.

Un homme manque à l'honneur s'il ne fait pas de sacrifices pour payer promptement ses dettes, s'il fait à son rival une réputation pire qu'il ne mérite, s'il essaie de faire hausser les prix pour un autre acheteur, s'il vend audessous du prix du marché pour attirer les clients de son compétiteur; s'il n'est pas reconnaissant des services rendus; s'il ne fait pas participer ses commis et autres employés à sa bonne fortune et, en général, s'il fait toute chose qui, bien comprise, devrait lui faire perdre la bonne opinion de ses voisins.

Marchands! Permettez un appel à vos bons sentiments. Lorsque l'océan a englouti vos vaisseaux; lorsque les marchés baissent et vous laissez échoués, lorsque la hideuse banqueroute vous regarde face à face, tenez-vous fermes, à deux mains, à l'ancre de l'honneur et ne lâchez jamais prise. Ecrivez à vos correspondants comme François Ier "Tout est perdu hors l'honneur!" Le jour succèdera à la nuit; la tempête s'apaisera, le soleil brillera de nouveau et

"L'orage passé, la fleurette
Relève son front doucement
Où scintille une gouttelette
Comme une aigrette de diamant."

Hommes d'affaires, faites de l'argent; faites-en beaucoup; mais faites-le honorablement. Relevez votre occupation. Rappelez-vous que, plus votre réputation d'honorabilité est bien établie, plus il vous est facile de faire de l'argent. Ne parlez pas de l'action corruptrice des affaires. Ce sont ceux qui veulent se laisser corrompre qui sont corrompus; c'est le commerçant malhonnête qui discrédite le commerce. Que tous ceux qui croient au bien prennent la ferme résolution de ne jamais en dévier. Repoussez tous les subterfuges, toutes les ruses, toutes ces actions tortueuses et louches qui imitent la marche rampante du serpent, marquez comme autrefois on marquait les voleurs, l'homme qui abuse de la confiance et trompe la bonne foi. Rappelez-vous que la bonne réputation de votre pays est entre vos mains. Si vous êtes fallacieux, sans foi et malhonnêtes votre nation toute entière passera pour fallacieuse et malhonnête sur tous les points du globe. Que vos magasins, vos entrepôts, vos marchés soient des temples consacrés à l'honneur. Ecrivez sur vos portes: "Quiconque entre ici est en sûreté." Que l'on dise de vous comme des anciens Tyriens: "Les marchands de Tyr sont des princes et ses commerçants sont les honorables de la terre."

M. Kranz, l'ex-directeur général de l'exposition universelle de Paris, qui a été nommé commissaire général français à l'exposition de Chicago est de retour d'un voyage à Chicago. "Je suis revenu, dit-il, à moitié américain. Il est on ne peut plus agréable de trouver une exposition prête six mois avant l'ouverture. Elle aura assurément un grand succès."

Le Conseil de Ville de Montréal

De l'aveu de tous les gens sensés, le conseil de ville de Montréal vient sceller sa destinée. Malgré les fautes précédentes de ce conseil, un certain nombre de citoyens paraissent croire qu'il y avait encore du bon dans la composition de notre parlement civique et l'on traitait de radicaux ceux qui, comme les membres de l'association immobilière, ne voyaient d'autre moyen de le rendre honnête que la reconstitution sur d'autres bases.

Après que ce conseil eût, vendredi dernier, accordé à la Compagnie Royale d'Electricité, sans compétition, un contrat pour l'éclairage de la ville pendant dix ans, l'opinion publique a enfin déclaré qu'il ne restait plus qu'à le balayer en entier ou du moins de n'en laisser surnager qu'une très faible minorité.

Il n'y a pas à dire, on ne se figurerait pas que nos échevins pussent aller si loin et descendre si bas. Est-ce l'instant de vertige que le ciel envoie à ceux qui sont sur le point de tomber? *quos perdere vult Jupiter dementat*, disaient les latins. On se croirait réellement en face d'un phénomène de ce genre ou d'un accès d'insanité temporaire. Plusieurs de ces gens sont, de sang froid, très prudents et très avisés. Comment ont-ils osé tenir une si imprudente conduite?

Il s'agissait de renouveler le contrat de la Royale pour l'éclairage de la ville à l'électricité: le contrat actuel expirant dans un an. Aujourd'hui, la ville paie \$140 par lampe par année. La Royale offre d'éclairer la ville pendant dix ans de plus à \$120 par année. Le conseil de ville a dû être émerveillé de cette économie de \$20 par lampe. Il a fait recueillir des chiffres qui établissent que, dans une dizaine de villes américaines on payait plus que cela, et, craignant de manquer l'occasion, il a accepté l'offre de la compagnie sans chercher, sans même vouloir qu'on cherchât pour lui s'il ne pourrait pas faire mieux ailleurs.

Mais il n'y a pas lieu le moins du monde de discuter le mérite du contrat. Il est possible, probable même, que si l'on eût voulu agir honnêtement, la soumission de la Royale eût été trouvée plus avantageuse et que les échevins eussent pu favoriser cette compagnie sans rompre violemment avec toute décence, avec toute moralité publique. Nous allions parler de leur conscience, mais qui sait s'ils en ont jamais eue?

Alors, pourquoi refuser de mettre ce contrat aux enchères, en compétition publique? Pourquoi ne pas demander des soumissions?

Il n'y a que deux réponses à faire à cette question et nous défions le partisan le plus enragé de la Royale d'en formuler une autre.

Ou bien les échevins avaient peur que, si l'on demandait des soumissions, des offres beaucoup plus favorables auraient été faites, ce qui eût mis en péril les intérêts de la Compagnie Royale.

Ou bien ils avaient peur que l'examen des soumissions, la discussion des clauses etc., eussent traîné si longtemps que le contrat n'aurait pu être accordé avant les élections. Ces deux raisons ont, probablement influencé chacune plusieurs échevins de la majorité; mais tous ont dû obéir à une autre puissance, à une puissance formidable et aveuglante, celle des dollars de ceux qui ont spéculé sur la hausse des actions de la Royale.

On a rarement vu le public aussi unanime à demander une chose et les échevins aussi entêtés à la refuser.

Les deux Chambres de Commerce ont communiqué au Conseil leur désir de voir demander des soumissions; la société des marchands a envoyé une députation qui a parlé dans le même sens; les propriétaires, par la voix de l'Association Immobilière; les ouvriers, par la voix du Conseil Central des Métiers et du Travail, ont exprimé le même désir. Le commerce et l'industrie, le capital et le travail, étaient d'accord pour qu'on demandât des soumissions. Qu'est-ce que cela pouvait bien faire à MM. les échevins? Ne sont-ils pas nos rois et nos maîtres? Ont-ils jamais eu souci de ce que désirent ou ne désirent pas leurs électeurs? Ne savent-ils pas que, pourvu qu'ils aient assez d'argent pour acheter des votes, assez d'amis au conseil pour s'assurer l'appui du patronage civique, ils sont à peu près sûrs d'être réélus?

Voilà ce qui se dit partout aujourd'hui. L'opinion publique, longtemps endormie, hypnotisée, étouffée, semble reprendre possession d'elle-même. Et l'on admet que, décidément, l'Association Immobilière, n'avait pas tort lorsqu'elle réclamait à la dernière session:

1o. La mise à l'enchère de tout privilège ou contrat public.

2o. Le renouvellement en entier du conseil de ville tous les deux ans.

3o. La réduction du nombre des échevins à deux par quartiers: dont l'un à être élu par les propriétaires et l'autre par les locataires et

4o. L'augmentation du cens d'éligibilité des échevins et du maire.

C'est le programme que l'Association va encore essayer de faire passer à Québec et tous les citoyens qui n'ont pas, directement ou indirectement trempé dans le dernier scandale civique, l'aideront à le faire triompher.

La fabrique de sucre de betterave de Farnham, vient de terminer ses travaux. Elle a eu à travailler cette année environ 6,000 tonnes de betteraves qui ont rendu en moyenne, en sucre raffiné, 10% de leur poids.

Du *Canadian Manufacturer*:— "La protection au Canada approche d'une crise où ses amis devront exercer le meilleur sens commun mais une politique d'inaction, sous l'influence d'une confiance illimitée dans une majorité des deux-tiers à la Chambre des Communes, n'indique pas que le gouvernement ait beaucoup de sens commun."